

Résultats de notre concours de mars

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **77 (1950)**

Heft 8

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-227365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

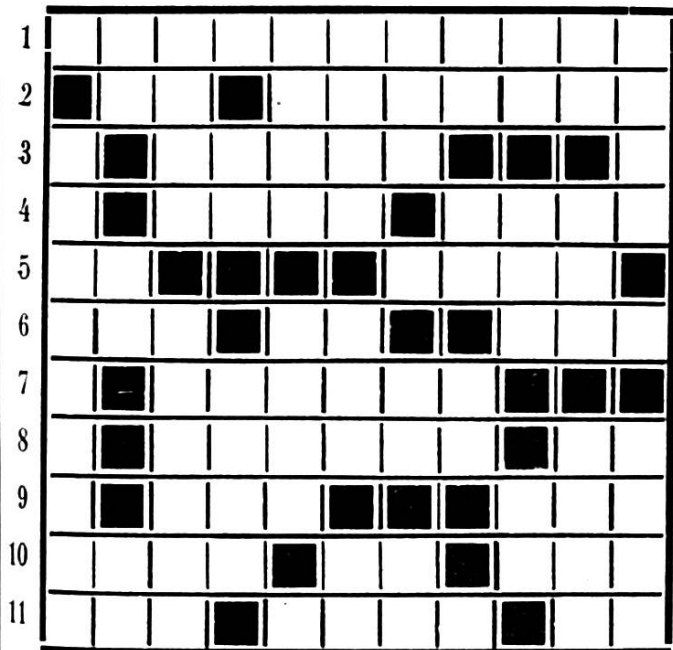
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mots croisés

à la mode de chez nous

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11



Les mots vaudois sont indiqués par (V.) à la fin des définitions correspondantes.

Horizontalement :

1. Elles n'ont pas le mot pour rire.
2. A la droite du Père ; reine de carreau. (V.)
3. Son accueil est toujours frais.
4. Ville vaudoise où l'on met le pot au feu tous les jours ; lieu de refuge.
5. Carte ; justifie le conseil : frappez toujours à la tête.
6. Exclamation ; plus fort que l'Amour ; un corps éteint.
7. Pièce où sont divulgués les rapports secrets.
8. Provoque des ennuis quand on le prend mal ; on en fait un Napoléon.
9. Moteur ; sage-femme qui intervenait après la naissance.
10. Capitale qui a perdu sa capitale ; oh !!! ; bâtons.
11. Occis ; peut être à la fois muet et éloquent ; phonétiquement : beauté fatale.

Verticalement :

1. Autel où sont sacrifiés les « Compagnons de St-Antoine ».
2. Fin d'infinitif ; possessif ; n'intéresse guère le cartographe.

3. Ne sort que le soir et en tube ; se consume à petit feu.
4. Voyelles ; maître du barreau.
5. facto ; ton de sol.
6. Ses effets limités n'entraînent pas d'importantes mesures ; serre le cou d'une femme ; fédération ouvrière.
7. Pense sans queue ni tête ; consonnes ; pronom.
8. Une pointe du losange ; article renversé ; deux cinquièmes.
9. Sigle d'une société sportive ; beurre, œufs, fromage ; la moitié d'une fine.
10. Préposition ; lieu de réunion d'un grand soir ; réside à l'hôtel du globe.
11. Moitié ; filtre portatif et de modèle ancien.

* * *

Résultats de notre concours de mars

Hélas ! Madame, nous ne demanderions pas mieux que de publier les noms de tous ceux qui nous adressent des « grilles » conformes à la « grille originale », mais où prendre la place dans notre *Conteur* déjà si chargé...

Il y a eu relativement peu d'erreurs dans ce jeu de mars et celles qui furent faites l'ont été par étourderie dans la retranscription.

Le tirage au sort a réparti nos dix abonnements-transmissibles entre :

Mme B. Descoullayes, rue Centrale 29, Chavannes-Renens.

M. Claude Pahud, Lucens (présentation impeccable).

Mlle Béatrice Maire, rue Numa-Droz 60, La Chaux-de-Fonds.

Mme Barraud, Bellevue, Orbe.

M. Ch. Pavillon, Moudon.

M. Jean Landry, Aubépine 37, Lausanne.

Mlle L. Mongeot, Orangerie 4, Neuchâtel.

M. J. Corbaz, route de Cossonay 33, Prilly.

M. Jaques Faucherre, médecin-dent., Moudon.

Mme E. Audergon, Beauregard 20, Neuchâtel.

Les gagnants voudront bien faire connaître l'adresse de l'abonné de leur choix à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Tous les concurrents qui nous adresseront la « grille » ci-dessus remplie conformément à la « grille originale » d'ici au 30 avril seront récompensés d'un abonnement-transmissible.